



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

DE20170703_54

Conseil municipal du 3 juillet 2017

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 06 JUIL. 2017
Affichée le 6 juillet 2017

L'an deux mille dix sept, le trois juillet à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 juin 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, M. PIERRE-JUSTIN, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme BOURGOGNE, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à M. BONNEFONT
- M. MONIER à M. VERGNAUD
- Mme FAVE à M. MARQUET
- Mme ARLOT à M. PIERRE-JUSTIN
- Mme LASBUGUES à M. ELIE
- Mme DUBOIS à Mme FRANÇOIS-ROUGIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme MACULA à M. POUSSET
- M. ACHARKI à Mme LAÏRI
- M. CHUPIN à M. GATELLIER
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Pol GATELLIER

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

D I V E R S

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Assemblées et Contrôle de légalité
id : 1870

Conseil municipal
3 juillet 2017

54

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

M. LE MAIRE : Conformément aux dispositions des articles L 2122,22 et L 2122,23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 14 avril 2014.

Dans ce cadre, les décisions par délégation suivantes ont été prises entre le 23 mai 2017 et le 20 juin 2017 et des marchés suivant liste annexée ont été signés entre le 10 avril et le 29 mai 2017.

Vous trouverez également ci-annexée la liste des indemnités de sinistres réglées à la Ville afférentes aux contrats d'assurance qu'elle a souscrits et la liste des indemnités versées à des tiers conformément à la délibération n° 42 du 3 octobre 2016.

Date	N°	Libellés
23 mai 2017	36	Paieement frais et honoraires d'avocat à Mtre Changeur – Protection fonctionnelle agent municipal (700 € TTC et 13 € TTC)
23 mai 2017	37	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême et du Musée du Papier – Fixation des tarifs
23 mai 2017	38	Convention Ville d'Angoulême / Comité de quartier de l' Houmeau – Mise à disposition de locaux 93 rue de Paris à titre gratuit
29 mai 2017	39	Convention Ville d'Angoulême / Association Fête Foraine d'Angoulême et ses quartiers – Organisation d'une fête foraine et d'un bric à brac – 7 au 23 juillet
30 mai 2017	40	Constitution de partie civile devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux – Dégradations et vols sur horodateurs
31 mai 2017	41	Constitution de partie civile devant le Tribunal de Grande Instance d'Angoulême – Dégradations de mobilier urbain
31 mai 2017	42	Action en défense devant le Tribunal Administratif de Poitiers – Affaire Ville d'Angoulême / Mme Laurence Verrier (recours en annulation)
31 mai 2017	43	Convention de rétrocession cimetière de Bardines – Concession perpétuelle n° 17695 au nom de PASCAUD

		(330,02 €)
31 mai 2017	44	Convention de rétrocession cimetière de Bardines – case n° 15 colombarium Chazaud de la Boissière au nom de CHAZERANS (224 €)
31 mai 2017	45	Convention de rétrocession cimetière des Trois Chênes n° 3836 au nom de GARREAU (302,35 €)
6 juin 2017	46	Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel d'Angoulême – Dégradations de mobilier urbain
6 juin 2017	47	Paiement frais et honoraires avocats à la SCP CGBC (Coulombié, Gras, Crétin, Becquevort) – Affaire SCI 52 avenue Gambetta / Ville d'Angoulême – PC modificatif n° 1 – Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (750 € TTC)
7 juin 2017	48	Paiement frais et honoraires avocats à la SCP CGBC (Coulombié, Gras, Crétin, Becquevort) – Affaire SCI 52 avenue Gambetta/Ville d'Angoulême – PC Modificatif n°1 – Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (1080 € TTC)
7 juin 2017	49	Commune d'Angoulême / EURL Bâti Promo 16 – Autorisation d'une issue de secours – Gymnase Winston Churchill
12 juin 2017	50	Renouvellement d'adhésion à l'association Centre Ville en Mouvement (1000 € /an)
13 juin 2017	51	Création d'une régie de recettes temporaire pour la vente de documents du service de lecture publique
19 juin 2017	52	Paiement frais et honoraires avocats à la SELARL Philippe PETIT – Tribunal Administratif de Poitiers (recours indemnitaire agent communal) – 1800 € TTC
20 juin 2017	53	Renouvellement d'adhésion à l'association Forum (2147,16 € /an)

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
3 juillet 2017

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

Pour le Maire,
Patrick BOURGOIN
Adjoint délégué

Vie sportive - Equipements sportifs



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.